

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE GAGNY
(Seine-Saint-Denis)
SERVICE VOIRIE

OBJET :

Avenue du Président Pompidou.
Réglementation temporaire de la circulation des piétons.
Installation d'une palissade de chantier.

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté n°347-2019 du 29 août 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger la réglementation sur la circulation des piétons avenue du Président Pompidou pendant la durée des travaux d'installation d'une palissade de chantier utile à la construction située au 12, rue du Clos Félix.

Considérant l'avis favorable du Conseil Départemental en date du 9 août 2019,

Considérant la faisabilité technique de l'opération,

ARRÊTE

- **Article 1.- Du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021**, avenue du Président Pompidou, la circulation des piétons sera déviée sur la piste cyclable en amont et aval du chantier.
- **Article 2.-**Les dispositions des articles R 417.10 et L 325.1 à L 325.3 du code de la route pourront être appliquées en cas de nécessité.
- **Article 3.-** La signalisation sera mise en place et entretenue par les entreprises responsables des travaux.
- **Article 4.-** Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- **Article 5.-** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- **Article 6.-** Ampliation du présent arrêté sera notifiée :
 - Au Commissaire de Police,
 - Au Commandant de Brigade de Sapeurs-Pompiers,
 - Au Directeur Général des Services de la ville,
 - A la société UCB Construction – rue des Tanneurs – 77200 TORCY,
 - Au Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis - 7-9, rue du 8 Mai 1945 - 93190 LIVRY GARGAN,
 - A la société CFA Cie Foncière Argonne – 76 rue de Richelieu – 75002 PARIS,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Gagny, le 31 décembre 2020

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'Espace Public,



Valérie SILBERMANN